

La concurrence destructrice

Par Jean-Marie Gogue

Président honoraire de l'Association Française Edwards Deming

Fidèle alliée de la « destruction créatrice » de Schumpeter, la concurrence destructrice est à l'œuvre dans toute l'économie. Or la concurrence n'est pas toujours destructrice ; si elle fait nécessairement des perdants, elle opère parfois une remise à jour salutaire et peut conduire parfois même à une certaine forme de coopération. Mais il peut arriver qu'elle ne fasse que des perdants. Par exemple, à la fin du XX^e siècle, les entreprises françaises de la machine-outil se sont livrées à une lutte fratricide qui s'est terminée par leur disparition, au profit de l'Allemagne et du Japon.

Au niveau mondial, tous les États se livrent à une concurrence destructrice, particulièrement depuis que Donald Trump est au pouvoir. Il est malheureux que cette concurrence ait lieu au sein même de l'Union européenne, au moyen de la fiscalité et du droit du travail. En effet, en aidant ses propres entreprises, chaque État de l'Union risque d'affaiblir les autres. De leur côté, tout en profitant des aides de l'État, les entreprises cherchent à gagner des parts du marché mondial, ce qui est bien normal, mais elles ne voudraient pas voir disparaître leurs concurrents. Le marché mondial est un équilibre de forces dont les principaux paramètres sont le prix et la qualité. Mais comment prévoir dans quel sens il va évoluer ?

Le public est avide de classements. On en parle à la télévision, les journaux publient régulièrement des classements de toutes sortes, entre les universités, les hôpitaux, les marques de produits, etc. D'ailleurs, les Français sont habitués à ceux-ci depuis leur plus jeune âge, puisque les bulletins scolaires donnent les classements des élèves. Un classement peut permettre, le cas échéant, de porter un jugement de valeur. Par exemple, si un élève de troisième est le premier de sa classe dans toutes les matières, ses professeurs peuvent prévoir qu'il fera plus tard de brillantes études. En revanche, si ses notes sont honorables sans que rien ne le distingue des autres élèves, on ne peut rien prévoir. De même, si une marque de produit se trouve en tête d'un classement depuis plusieurs années, on est tenté de dire que c'est la meilleure marque, bien qu'une autre marque lui dispute la première place et qu'un autre classement lui attribue la seconde. Nous voyons donc à quel point il est difficile de départager plusieurs concurrents à la seule vue des classements.

La faiblesse des classements tient principalement à l'attribution des notes. Qui fixe les critères ? En particulier, nous avons été étonnés de voir que l'enquête Pisa, publiée par l'OCDE en 2013, mettait la France à la 25^e place sur 65 pays pour la performance de son système éducatif. Il s'agissait d'évaluer les compétences acquises par les élèves en fin de scolarité. L'enquête portait sur des pays très différents non seulement par la population, mais aussi par la culture, la religion, le régime politique, le climat, les ressources naturelles, le niveau de vie, etc. Dans ces conditions, un classement n'a aucun sens, et même quand on veut comparer des pays dont les caractéristiques sont voisines, les notes qui proviennent d'une évaluation de performances sont toujours affectées d'une certaine marge d'erreur. De tels classements sont nuisibles, car ils créent un climat malsain.

Tout doit être mis en œuvre pour limiter la concurrence autant que possible et encourager la coopération.

Publié dans La Croix le 20 février 2017